

Localisation : 35 Référence : IA35000389
Aire d'étude : Dinard
Commune : DINARD (quartier de:centre ville)
Adresse : 31 bis avenue George V et Promenade au Clair de Lune
Titre courant : établissement nautique dit Club nautique de la Rance, puis dit Yacht-Club.
Dénomination : établissement nautique
Appellation et titre : dit Club nautique de la Rance, puis dit Yacht-Club

Cartographie : Lambert1 0276775 1113010

Cadastre : 1982 J 361

Statut juridique : propriété publique

Dossier de Recensement du patrimoine balnéaire établi en 1997 par Orain Véronique

© Inventaire général, 1997

HISTORIQUE

Datation : 2e quart 20e siècle. 1932 (daté par source) .

Auteur(s) :
Hémar Yves (architecte)
(attribution par source).

Commentaire : Le yacht-club est construit en 1932 par l'architecte Yves Hémar ; la salle du premier étage était décorée de fresques de Jacques Boullaire. Cet établissement réunit plusieurs clubs dont le club nautique de la Rance fondé en 1918. Une société nautique plus ancienne était mentionnée à Dinard dès 1873 avec pour président le duc d'Audiffret-Pasquier et pour vice-président le comte de Mortemart.

DESCRIPTION

SITUATION : en ville

PARTIES CONSTITUANTES : café

MATERIAUX
Gros oeuvre : granite; moellon; béton; appareil mixte
Couverture : ardoise

STRUCTURE
Vaisseaux et étages : 1 étage carré; étage de comble

ELEVATIONS : élévation à travées

COUVERTURE : terrasse; toit à longs pans; pignon découvert; toit conique

DISTRIBUTION : escalier dans-oeuvre; escalier en vis; en charpente

Localisation : 35 - DINARD Réf. : IA35000389
Adresse : 31 bis avenue George V et Promenade au Clair de Lune
Titre courant : établissement nautique dit Club nautique de la Rance, puis dit Yacht-Club.
Dénomination : établissement nautique

DECOR

Technique : peinture; sculpture

TYPLOGIE : style régionaliste

DOCUMENTATION

Archives

A.D. Ille-et-Vilaine : Série 4J 93 (Fonds des Bouillons).

A.D. Ille-et-Vilaine : série 2Q 590.

Autorisation accordée au club nautique de Dinard, le 19 août 1895, d'occuper le jour des régates de 1895, le môle de Dinard et d'y établir des tentes et des estrades.

A.D. Ille-et-Vilaine : série 6 Fi.

A.C. Dinard : 3R 34.

Documents figurés

Le yacht-club de Dinard. Vue intérieure. Le salon bar, photo imprimé; (A.D. Ille-et-Vilaine: 4J 93 Fonds des Bouillons).

1931. DINARD - Promenade Clair de Lune, carte postale, Loïc, éditions Mesny, Rennes. (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi).

1931. DINARD - Promenade du Clair de Lune, carte postale, Loïc, éditions Mesny, Rennes. (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi).

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Pl. I Plan de situation. Extrait du plan Cadastral de 1982, section J, n°361, 1/1000°.

Doc. 1 1931. DINARD - Promenade Clair de Lune, carte postale, Loïc, éditions Mesny, Rennes. (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi). 96 35 1421 X

Doc. 2 1931. DINARD - Promenade du Clair de Lune, carte postale, Loïc, éditions Mesny, Rennes. (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi). 96 35 0317 X

Doc. 3 Le Yacht-Club de Dinard, vue intérieure, le salon bar, A.D. Ille-et-Vilaine : 4 J93 Fonds des Bouillons 96 35 0325 X

Fig. 1 Vue générale du Yacht-Club 97 35 1148 X

Fig. 2 Vue d'ensemble prise du quai 95 35 0676 X
95 35 0679 XA *

* Cliché(s) couleur(s) disponible(s) à la photothèque de l'Inventaire.

ANNEXE

A.D. Ille-et-Vilaine: Série 4J 93 (Fonds des Bouillons).

Extrait d'un article. Le Yacht Club de Dinard

Les sociétés nautiques prennent une large extension. Suivant l'exemple de Deauville, Dinard favorise l'activité de son Yacht club en l'installant dans un pavillon digne de sa réputation. En 1918, année de sa fondation, ce club qui portait alors le nom de club nautique de la Rance, comptait 70 membres. cette année il en compte 300 avec plus de 90 bateaux. Mais les grandes compétitions pour lesquelles le nombre des concurrents augmentent régulièrement sont la course croisière Dinard - Bréhat - Dinard, la course challenge Cowes6dinard où se dispute la fameuse coupe offerte en 1905 par S.M Edouard VII. Cette course internationale est jusqu'à présent la seule organisée par un club français. Enfin un grand événement sportif : le championnat de France pour solitaire qui doit être couru à Dinard les 31 juillet, 1er et 2 août 1933.

C'est dans son nouvel hôtel terminé en 1932 par M. Hémar que le Y.C.D célébrera cette grande fête.

Trapu, élégant, heureux de proportions, bâti avec la pierre grise du pays. Son modernisme a l'intelligence de respecter le vieux style breton. Il offre des vestiaires spacieux, une salle de bridge, une bibliothèque et un grand salon bar décoré de fresques de Jacques Boullaire. De larges baies s'ouvrent sur le panorama de Saint-Malo.

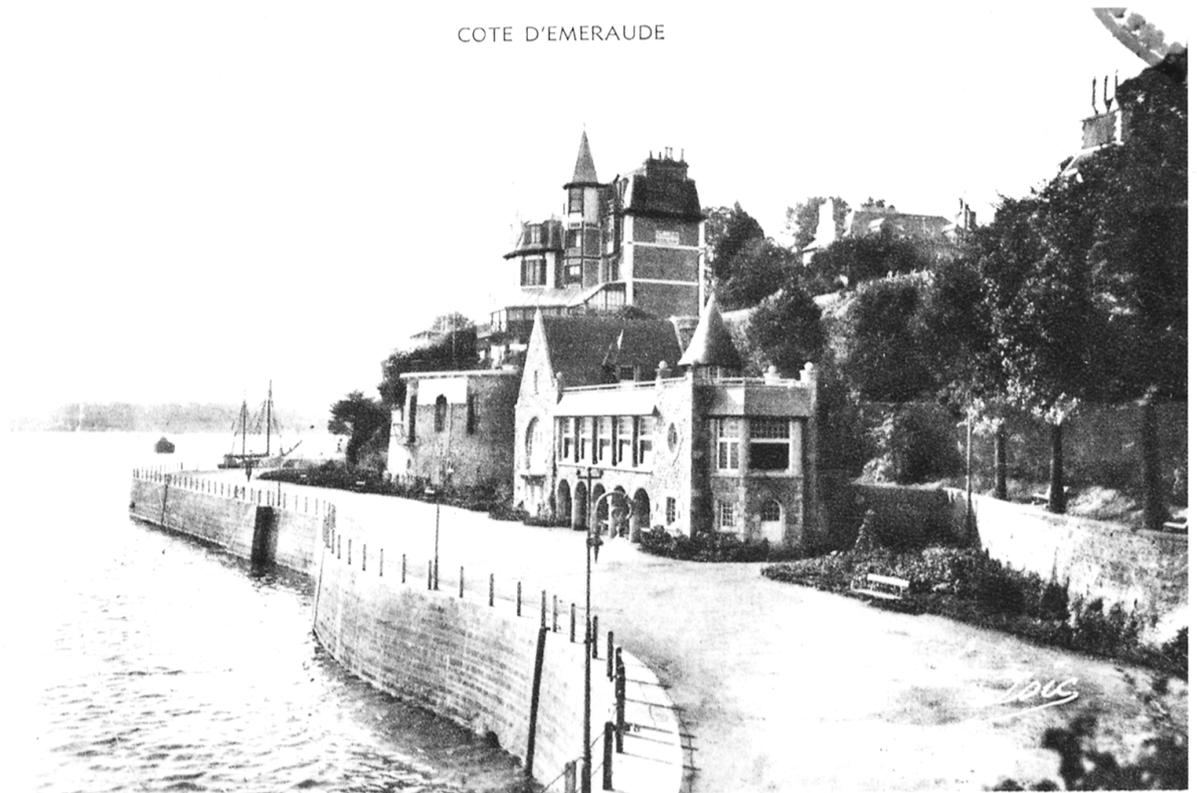
Doc. 1 1931. DINARD - Promenade Clair de Lune, carte postale, Loïc,
éditions Mesny, Rennes. (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi).

Repro. Inv. G. Artur
96 35 1421 X



Doc. 2 1931. DINARD - Promenade du Clair de Lune, carte postale, Loïc, Repro. Inv. G. Artur
 éditions Mesny, Rennes. (A.D. Ille-et-Vilaine : 6 Fi). 96 35 0317 X

COTE D'EMERAUDE



1931 - DINARD — Promenade du Clair de Lune

Doc. 3 Le Yach-Club de Dinard, vue intérieure, le salon bar, A.D. Ille-et-Vilaine : 4 J93 Fonds des Bouillons.

Repro. Inv. G. Artur
96 35 0325 X

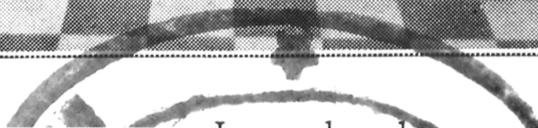


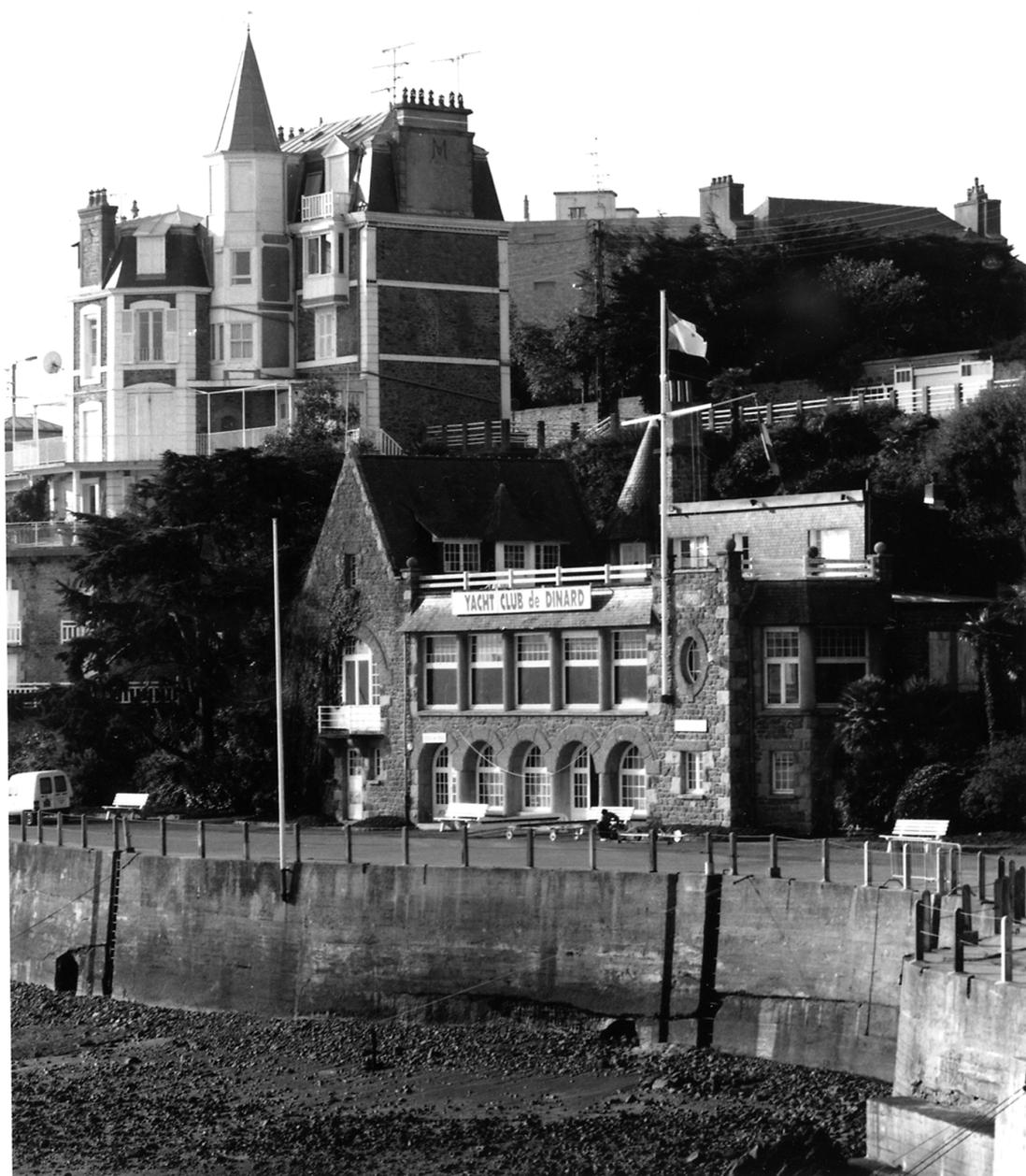
Fig. 1 Vue générale du Yacht-Club.

Phot. Inv. G. Artur
97 35 1148 X



Fig. 2 Vue d'ensemble prise du quai.

Phot. Inv. G. Artur
95 35 0676 X
95 35 0679 XA



ANNEXE

3R 34 (A.C. Dinard), YACHTING.

-:-:-

Mes Chers Collègues,

Vous conviendrez avec moi qu'un des éléments essentiels de la vie estivale de Dinard est la navigation de plaisance; qu'on le veuille ou non, ce sport, ^{qui} depuis de nombreuses années se développe, chez nous, d'une façon importante, contribue à doter la station d'une clientèle riche, qui y réside tout ou partie de la saison.

Je ne sais si, au cours de vos promenades sur la digue du Prieuré vous avez remarqué la multitude de bateaux mouillés dans l'anse, vous y avez vu, pour la plus grande partie des yachts de toutes dimensions chats, papillons, 8 mètres 50 et d'autres plus nombreux encore, dénommés, vulgairement hors série qui constituent la flotille de petits bateaux de croisière.

Vous n'avez pas été, non plus, sans être agréablement surpris par l'activité qui règne aux abords du Yacht Club, véritable ruche d'où à tous instants sortent ou rentrent les yachtsmen.

Ces constatations vous ont, certainement, amenés à penser combien le yachting constituerait un élément précieux pour la station.

Or, que fait-on pour lui? Rien. on s'est toujours, à juste titre, d'ailleurs, intéressé aux autres sports, aux courses de chevaux notamment quant à la navigation de plaisance, je ne dirai pas qu'on s'en désintéresse mais on la traite en parente pauvre et, cependant, alors que les courses retiennent les supporters à Dinard durant quelques jours le yachting, lui, les attire, les prend, les garde toute la saison.

Voulez-vous une ~~idée~~ idée de la quantité de ces estivants qui viennent uniquement chez nous pour faire du bateau, il me suffira de me reporter à la liste des membres du yacht Club; 300 y sont inscrits, sur ces 300, 100 viennent chez nous au moins 15 jours et sachez bien

que ces yachtmen ne viennent pas seuls, que tous nous arrivent avec leur famille.

Calculéz, un instant, les heureuses conséquences de cette invasion si désirable.

Et cependant, je suis convaincu que le moindre effort de la Ville couvrirait son importance. Savez-vous que l'estuaire de la Rance, avec son admirable baie du Prieuré constitue pour les initiés et même pour les débutants le plus agréable, le plus parfait champ d'action qu'on puisse imaginer pour la pratique de la navigation.

En voulez-vous un témoignage? D'abord, vous dire que le yachting est le sport des riches; en effet, jugez-en par les frais importants qu'il occasionne, le déplacement, le séjour avec la famille, l'achat d'un bateau, les frais ~~de~~ d'armement, d'équipage et bien d'autres encore.

Or, depuis la création du yacht Club en dehors bien entendu de l'effort des autres sociétés, le nombre d'embarcations dénommées "Chat" s'accroît chaque année; en 1936 on en comptait déjà 20, l'année prochaine il y en aura 40. Avez-vous une idée de ce que cela représente de richesse pour nous sachez bien que ces 40 unités s'augmenteront d'autant plus sûrement que chacun des usagers ne manquera pas de faire connaître à ses amis, en outre de l'attrait de la région pour leur sport favori, la bonne organisation du yachting dans la région et les inégalables moyens d'organiser des croisières petites et grandes.

Mais, me direz-vous, vous qui flânez sur la digue du Prieuré et qui avez remarqué le nombre considérable d'embarcations grouillant dans la baie, où mettez-vous tous ces bateaux, qui prochainement nous viendront je ne vois de place nulle part? C'est justement cette question qui me préoccupe et que je voulais vous signaler. Il n'existe en effet aucune place pour les nouveaux arrivants à moins d'aller mouiller à d'innombra-

bles encablures c'est-à-dire à 1000 ou 1500 mètres. Et à quoi tient cet état de choses? Au désordre de la baie. Imagine-t-on le fouillis indescriptible qui y règne et duquel il résulte que des vedettes vertes ou blanches des sociétés de transport, avec des chaînes de mouillage de 20 mètres nécessitant un rayon d'évolution de 50 mètres, viennent aborder leurs coques dures des chats aux bordés très frêles ou encore que des doris, mouillés au petit bonheur pressent leur nez pointu sur ~~un~~ un 8 mètres 50. Imaginez les dégâts journaliers et le mécontentement des yachtsmen qui constatent les déprédations.

Il suffirait quela Ville, par suite de la carence des gens qualifiés pour réprimer ce désordre, invitât l'administration intéressée à régler le mouillage. C'est là, je vous l'avoue chose bien simple et il suffira que chacun y mette un peu du sien; ne s'agit-il pas de l'intérêt général.

Puisse-t-il vraiment que les sociétés intéressées, je veux parler ~~des~~ des vedettes blanches et vertes qui sont pour la plus grande partie les auteurs de tout le mal, ne comprennent pas toute l'importance de l'accroissement de la flottille saisonnière.

Or, supposez qu'on les convoque, qu'on leur fasse entrevoir la nécessité ~~de~~ favoriser le yachting, pour le plus grand bien de tous et de leur succès financier, en particulier. Ces sont gens avertis et, certainement, ils comprendront qu'ils se doivent de faire un petit ~~effort~~ effort pour donner le maximum de satisfaction à ceux que l'on a tant de peine à faire venir pendant la saison.

Comment résoudre le problème?

Très simplement, jugez-en :

Suppression des mouillages des vedettes dans l'intérieur de la Baie entre Bric-a-Brac et la piscine d'ou gain d'un ^{vingtaine} ~~vingtaine~~ d'emplace

ments de mouillage.

Inviter les sociétés à établir une chaîne de mouillage en ligne et au droit de leur embarcadere, bien entendu, il leur en coûtera quelque chose Oh mais, si peu, par comparaison avec ce qu'elles touchent.

Tablez sur presque un million de personnes transportées annuellement et appliquez y le coefficient 2, vous verrez que la dépense imposée est infinitésimale par rapport à la recette qu'elles encaissent.

Ceci fait, même obligation serait imposée à tous les autres propriétaires de bateaux, borneurs, plaisanciers et yachts et ainsi nous gagnerions au moins 20 autres emplacements ce qui engagerait les propriétaires de bateaux à venir s'installer chez nous, car, n'oubliez pas que dans toutes les stations concurrentes on est aux petits soins pour les yachtmen, on leur fait des ports, on leur organise des régates, on les reçoit, on les adore, on fait l'impossible pour les retenir et surtout pour les faire revenir et cependant, qu'il s'agisse de Trouville, de la Baule, de Benodet, de Biarritz, pas une station ne peut, à l'exemple de Dinard, offrir ce maximum de sécurité, de facilités, de beauté qu'offre l'embarcadere de la Rance; mais ici, il est malheureux de le constater, on n'a pas compris et je voudrais déciller les yeux de ceux qui ont tant besoin de voir clair, notamment en matière exploitation de notre si jolie et si avenante station.

Je conclus : Aidons les yachtmen à se plaire chez nous.

Et je termine en demandant de bien vouloir émettre un vœu dont le contenu suit :

Le Conseil municipal de Dinard considérant

Qu'en raison du développement très important du yachting à Dinard il y a lieu de favoriser l'accroissement des possibilités de mouillage aux abords immédiats de la côte du Prieuré et spécialement aux abords

du yacht Club

Que Dinard, qui ne vit que de l'industrie hôtelière, se doit de mettre tout en oeuvre pour que l'organisation de la baie s'effectue à l'emploi des a tres ports et facilite l'augmentation du nombre de mouillages favorisant ainsi la pratique du yachting.

Emet le voeu que l'administration maritime veuille bien aider la Ville de Dinard dans le développement de la navigation de plaisance et pour ce faire organiser le mouillage dans la baie de Dinard de telle façon que :

1°) les bateaux de transport soient mouillés en ligne au large et au droit de leur embarcadère;

2°) Que les tabeaux borneurs et autres unités de quelque nature qu'elles soient, soient également mouillées en ligne et groupés par catégorie et par ordre de longueur.